

AVIS DE COURSE

REGATES « Femme à la Barre »
Régate organisée par la SORAC 5C

Challenge annuel SORAC

Dimanche 27 mai 2018 Le Cap d'Agde

Inscriptions au secrétariat de la course 8H30 9h15.

(Participation 15 € par bateau toutes classes.)

Briefing et mise à dispositions du comité de courses 10 h 30

Résultats 17 h et remise des Prix

Règles : L'épreuve sera courue selon les règles suivantes : **R.C.V.** 2017.2020, Instructions de courses habitables FFV, Règlement OSIRIS, règlement du Trophée Sorac 2018, les règlements fédéraux concernés, le présent avis de course, instructions de course et annexes.

Admissibilité et regroupements : Les classes admises sont : Voiliers habitables Groupes A, B, C, D, L, R1, R2, R3.

Chaque concurrent, skipper ou équipier doit être licencié en 2018, Les licences doivent être visées médicalement.

Les équipages seront composés de deux personnes minimum.

Avec à la barre une SKIPPER ET/OU EQUIPIERE (voir l'organisation). Les licences journalières sont admises.

Armement des bateaux conforme à la catégorie de navigation côtière

Publicité : Catégorie C

Classement :

- un classement général (Système de point H Osiris avec CVL.) et un classement par groupes.

Parcours : les parcours seront communs à toutes les séries.

Nombre de courses : deux au maximum, une seule suffisant pour valider l'épreuve. (Toutes les courses comptent.)

Instructions de course : Les instructions de course, et les annexes sont affichées au centre nautique.

Organisation :

Président d'honneur	Monsieur Gilles d'Ettore. Maire d'Agde
Président de la SORAC	Christian Vayssière
Président du Comité de course	Serge Magnier
Président du Comité de réclamation	Hugues Naudin
Commissaire général	Julio Calafell
Responsable engagements	Armelle Chaillou
Responsable classements	Gilles Vaillé

Rappel de la règle fondamentale N°4 de l'ISAF :

DECISION DE COURIR : La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du skipper.